



Poitiers, 10 novembre 2022

Inauguration du créneau de dépassement sur la RD 347 à Verrue

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne, accompagné de Marie-Jeanne BELLAMY et Bruno BELIN, Conseillers Départementaux du canton de Loudun et de Gilbert BEAUJANEAU, Vice-Président du Département de la Vienne en charge de la Voirie et des Mobilités, ont inauguré ce jour, le créneau de dépassement sur la RD 347 à Verrue. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Schéma Routier dans lequel le Département de la Vienne a prévu l'aménagement de la RD 347, entre Loudun et Poitiers, axe essentiel au développement économique du nord du département. Étaient également présents Francis SICLET, Maire de Verrue et Joël DAZAS, Maire de Loudun.

Sécuriser et fluidifier le circulation

L'ensemble des opérations du Schéma Routier pour l'amélioration de la RD 347 représente neuf projets comprenant l'aménagement de cinq secteurs à 2x2 voies et la sécurisation des carrefours et des traversées d'agglomération, afin d'assurer la sécurité des usagers et la fluidité du trafic.

Ce secteur de la RD347, dans la commune de Verrue, a un trafic journalier important de 5 160 véhicules dont 960 poids lourds soit 18,6%. Cet axe est également un itinéraire pour les transports exceptionnels. **La réalisation de ce projet a permis de fluidifier la circulation, de réduire le temps de trajet sur cet axe et de mettre à disposition des usagers une zone de dépassement sécurisée.** Depuis l'ouverture à la circulation de ces créneaux de dépassements, aucun accident n'est à déplorer.

Le premier aménagement à 2x2 voies concerne la réalisation d'un double créneau de dépassement à 110km/h entre Loudun et Mirebeau, dans le secteur de Verrue et Saint-Jean-de-Sauves. Ce créneau de dépassement s'étend sur 1,5km.

Ce projet a débuté en 2020 par la sécurisation du carrefour avec la RD 67, suivi en 2021 par la sécurisation du carrefour avec la RD 126. Ces travaux d'aménagements de deux doubles Tourne à gauche sur la RD 347 situés aux lieu-dit «La Balbinière» et «La Butte» dans la commune de Verrue se sont étalés, respectivement, sur un mois et demi pour le premier et deux mois pour le second.

Les travaux se sont poursuivis par la création d'un double créneau de dépassement sur la RD 347 ainsi que par la création de deux nouvelles voies de rétablissement et de désenclavement de «Senessais» à Saint-Jean-de Sauves et «Les Perrières» à Verrue. **La création de ces voies de rétablissement permet de rétablir les accès riverains entre la RD 20 des Perrières et la voie communale depuis Senessais.**

Les travaux des créneaux ont débuté le 29 mars 2021 et sont terminés depuis le 20 mai dernier lors de la mise en circulation complète des créneaux de dépassements, des voies de rétablissement des Perrières et de Sennessais ainsi que des voies de dessertes agricoles.

Des mesures de protection de la nature

Les travaux de création de la zone humide compensatoire de Coussay ont débuté en septembre dernier et se termineront à la fin de l'année par des plantations et des aménagements paysagers.

Cette zone humide est réalisée pour compenser les aménagements des voies nouvelles et l'élargissement de la RD 347, afin de respecter les engagements du Département de la Vienne vis-à-vis de l'environnement, notamment l'impact sur la biodiversité. **Cette zone de compensation s'étend sur cinq hectares qui représentent le double de la surface initiale impactée par les projets.**

Dans le cadre des mesures de protection de l'environnement le Département de la Vienne met en œuvre quatre hibernaculums à reptiles, des abris de repos et une zone de reproduction des reptiles, identifiés sur site par des panneaux d'informations aux abords des aménagements réalisés.

Un chantier financé par le Département de la Vienne

Ce chantier, chiffré à 5,5 M€ est entièrement financé par le Département de la Vienne et a été piloté par le pôle Grands Travaux du Département qui en assure la maîtrise d'œuvre générale. L'opération comprend les aménagements des carrefours tourne à gauche, la réalisation des créneaux et des voies nouvelles ainsi que la création de la zone humide.

Le Département de la Vienne a missionné **un coordonnateur sécurité pour l'ensemble de l'opération**, pour coordonner les interactions entre les différents intervenants et s'assurer de la mise en sécurité du chantier pour les usagers et les entreprises. En complément, le Département de la Vienne a mené une campagne d'information aux abords des chantiers et installé des radars pédagogiques en amont des zones de travaux.



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Contact presse : Karine DUFOUR



☎ 05 49 55 66 73 - 06 07 24 02 19

✉ kdufour@departement86.fr